EHPAD Les Jardins Sarrebourg

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Compte rendu de la réunion du 9 juin 2023

Etaient présents à la réunion :

Madame Christine SOMMER, Présidente et résidente titulaire

Madame Annie UNTEREINER, résidente suppléante

Madame Arlette CHAPOULIE, résidente suppléante

Madame Patricia DIDIER, famille titulaire

Monsieur Etienne WARNERY, Directeur

Madame Marion BLIN, adjoint de direction

Madame Véronique BAUMANN, responsable des soins

Madame Mélanie MATZ, responsable des soins

Madame Martine CHRISTOPHE, salariée suppléante

Excusés :

Monsieur Hubert LEFEVRE, Vice-Président et résident titulaire

Monsieur François SCHOESER, famille suppléante

Monsieur Arsène DEGRELLE, résident invité

Madame Isabelle GRAEFF, salariée titulaire

Madame Bernadette PANIZZI, représentante de l'organisme gestionnaire

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la réunion du 2 mars 2023
- L'avancée de la fermeture des tisaneries + application des disques d'intimité
- Elargissement des horaires d'ouverture
- Retours de la première permanence du CVS
- Projet de Vie Individualisé (PVI)
- Questionnaire de satisfaction des résidents
- Aménagement des extérieurs en supplément de la gloriette
- Nettoyage (des chambres, des fauteuils...)
- Qualité des repas et organisation des repas

- Chauffage et hydratation
- Bénévoles
- Nettoyage du linge
- Organisation des toilettes
- Questions diverses

La séance est ouverte à 15h15

Monsieur WARNERY demande une modification de l'ordre du jour afin de pouvoir évoquer, lors du conseil, le comportement inapproprié de l'une des résidentes de la maison de retraite à l'égard, non seulement, des professionnels mais également des autres résidents. A l'unanimité, la modification de l'ordre du jour est validée par les membres du conseil.

1. Le compte-rendu de la réunion du 2 mars 2023 a été diffusé. Ce dernier est validé à l'unanimité.

2. Concernant l'avancée de la fermeture des tisaneries, l'EHPAD est prêt à cela depuis plusieurs semaines mais ce projet a été ralenti par les fortes chaleurs (le hall de l'EHPAD n'étant pas climatisé, contrairement aux tisaneries). Aussi, la direction a décidé de reporter cela à la fin de l'été.

Ensuite, Monsieur WARNERY explique aux membres du CVS le dispositif des disques d'intimité. Le fonctionnement de ces derniers sera expliqué aux résidents/aux familles lors de l'élaboration et la mise à jour annuelle des Projets de Vie Individualisés (PVI) des résidents.

3. A compter du 9 juin 2023, les horaires de visites sont les suivants : 10h45-12h et 14h-19h30. Les modalités de réservation de table au restaurant, concernant les familles en maison de retraite ou en Unité de Vie Protégée, n'évoluent pas. Il en est de même pour les familles qui souhaiteraient réaliser une aide alimentaire : cela sera possible, au restaurant et sur réservation.

4. Il y a eu peu de retours des familles et des résidents concernant les permanences tenues par les représentants des familles au CVS. Madame DIDIER est allée à la rencontre des familles dans les couloirs afin d'échanger avec ces dernières. Les points à évoquer dans ce cadre sont mentionnés dans le présent ordre du jour.

En accord avec les autres membres du CVS et la direction, il est décidé de maintenir ces permanences à raison d'une fois par mois durant les mois qui viennent. Un point sera fait vers les 6 mois.

5. Madame MATZ, encadrante des soins, prend la parole pour expliquer au CVS la procédure liée aux Projets de Vie Individualisé (PVI). Participent aux réunions des PVI : le résident concerné, sa famille, le salarié référent, l'encadrante des soins et la psychologue. Les PVI sont révisés une fois par an. Concernant l'UVP, seuls deux résidents n'ont pas encore de projet de vie, cela sera fait courant du mois de juillet 2023. En maison de

retraite, les PVI vont être officiellement lancés durant l'été. Ces derniers doivent normalement être réalisés dans les 6 mois qui suivent l'admission du résident.

La mise en place des PVI permet d'intégrer le résident dans un projet de vie utile, stimulant et motivant. En complément, cela permet également, par l'intermédiaire du salarié référent, de solidifier la confiance que portent les résidents et leurs familles à l'égard de l'établissement.

6. Les résultats du questionnaire de satisfaction à destination des résidents ont été

transmis aux membres du CVS. La direction a demandé aux familles d'accompagner leur parent dans le remplissage (papier ou électronique) dudit questionnaire. Seuls 22 résidents sur 106 l'ont renseigné. Les résultats seront analysés lors de la prochaine réunion du CVS.

Cet été, un questionnaire de satisfaction à destination des familles sera transmis à l'ensemble des familles par courriel.

7. Madame DIDIER, porte-parole des familles, fait part de son souhait

d'aménagement des extérieurs en complément de la gloriette. Aussi, la direction prend note d'un besoin en tables et chaises dans les zones d'ombre afin de pouvoir profiter correctement des jardins. La direction veillera à faire le nécessaire au début de l'été l'an prochain (si le temps le permet, contrairement à cette année).

Madame BLIN rappelle que le parcours de motricité extérieur à côté de la gloriette verra le jour très prochainement.

Madame DIDIER en profite pour demander si la salle de kinésithérapie peut être accessible (en dehors des séances de kinésithérapie) pour les résidents qui souhaitent s'exercer plus régulièrement. Madame MATZ fait part de sa crainte que cela n'entraine des chutes. Aussi, il est convenu que, le futur parcours de motricité extérieur étant en libre accès, la salle de kinésithérapie ne sera pas laissée en libre accès. Cela pourra être réévalué dans les mois qui viennent en fonction des besoins.

8. Madame DIDIER souhaite connaitre le fonctionnement général du ménage

quotidien/complémentaire (des chambres, des fauteuils roulants...). Madame MATZ prend la parole et lui explique la procédure et les difficultés qui peuvent être rencontrées ponctuellement sur le terrain (manque de personnel durant les périodes de congés annuels, difficulté à remplacer les courtes absences).

Il est rappelé que les familles doivent prendre contact avec Madame BAUMANN, responsable des soins, pour commander au besoin un fauteuil roulant. L'entretien de ce dernier est effectué en interne par l'agent d'entretien ou l'ergothérapeute.

9. Il est également rappelé qu'un mandat a été signé chez GVRS, société venant en

Assistance aux cuisines auto-gérées, par suite du contrôle de notre restauration jugée trop coûteuse par le Département. En parallèle, la direction a eu beaucoup de mal à recruter un cuisinier (H/F) pour remplacer un cuisinier titulaire absent pour motif non professionnel (très peu de candidats diplômés sur le marché du travail). La qualité des repas ne convient pas toujours aux 106 résidents mais globalement, les résidents sont satisfaits et pour rappel, des plats de substitution sont proposés.

Il est convenu d'organiser prochainement une visite de la restauration aux membres du CVS afin de présenter le fonctionnement de la cuisine et le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS).

10. Monsieur WARNERY informe le CVS qu'à partir du moment où la température extérieure est au-dessus de la norme fixée (21 degrés), le chauffage se coupe automatiquement. Madame MATZ explique quant à elle aux membres du CVS la procédure liée à l'hydratation et à la surveillance des résidents durant les fortes chaleurs (tournées d'hydratation, aération matinale ou en soirée, climatiseurs, brumisateurs, ventilateurs, rideaux dans le hall, peinture des fenêtres, etc.).

11. Madame BLIN explique aux membres du CVS la procédure de « recrutement » et d'accueil des bénévoles, leur rôle et leur lien avec l'équipe interne.

A la demande des représentants des familles, la convention de bénévolat sera transmise aux membres du CVS pour information.

12. Le matériel en buanderie n'a pas évolué mais la direction informe le CVS qu'un nouveau produit davantage écologique, à base d'ozone, sera prochainement utilisé dans le cadre du nettoyage du linge. La désinfection à l'ozone permet d'éliminer les bactéries, les virus, les acariens, les champignons et les moisissures de façon très efficace.

De plus, le degré de température sera inférieur à ce qu'il est actuellement donc cela devrait moins abimer les vêtements sur le long terme.

Monsieur WARNERY rappelle que les draps sont entretenus par le CAT de Sarrebourg. Les serviettes, elles, sont traitées en interne.

13. Pour information, l'organisation des toilettes est présentée par Madame MATZ aux membres du CVS.

14. Point exceptionnel à l'ordre du jour : Monsieur WARNERY expose la situation de Madame S., résidente au sein de l'EHPAD depuis un peu plus d'un an et qui bénéficie d'une dérogation liée à son âge.

Monsieur WARNERY souhaite acter, lors du présent conseil, que Madame S. a failli à ses obligations au sein de la structure en insultant ouvertement salariés et résidents, que cela soit directement au sein de la structure ou sur les réseaux sociaux (preuves à l'appui). Madame BLIN rappelle que Madame S. n'a jamais fait remonter une quelconque réclamation à la direction avant ses publications calomnieuses sur les réseaux sociaux. Madame DIDIER partage son ressenti et sa désapprobation à l'égard des propos tenus par Madame S. La direction précise aux membres du CVS qu'une feuille d'événement indésirable a été rédigée à destination de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour signaler le comportement de Madame à l'égard du personnel et des résidents de la structure. Dans ce contexte, la proposition d'éviction de Madame S. est mise au vote à bulletin secret. Monsieur WARNERY, en sa qualité de directeur, et Madame S., résidente concernée et membre du CVS, ne votent pas. La motion recueille deux oui pour l'éviction de Madame S. et un non (3 votants). Il est alors convenu, dans le cadre du conseil, qu'aux prochains débordements infondés et illégitimes de Madame S., la direction, en accord avec le Conseil d'Administration et le CVS, prendra des mesures d'éviction à l'égard de Madame tout en lui assurant un accompagnement dans le but de retrouver un logement.

15. Sans autre question, la séance est levée à 17h30.

La secrétaire de séance